

Terre et Lac Solaire

10 cours Verdun Rambaud

96002 LYON

PROJET DE BATIMENT PHOTOVOLTAÏQUE SUR SITE DE COMPOSTABLE A PUIMOISSON

BIBLIOGRAPHIE FAUNE ET FLORE



TEREO
ALPES DU SUD

Dossier n° 2025060

Edition : 24 novembre 2025

CLIENT	Terre et Lac Solaire
Adresse	10 cours de Verdun Rambaud 69002 LYON
Date livraison	28/11/2025
Version	Provisoire ☐ V1 Finale ☒
TITRE	Projet Bâtiment PV sur site de compostable
Objet	Analyse bibliographique faune et flore
Chargé d'affaires	Eric Gerbaud
Rédacteur(s)	Eric Gerbaud
Relecteur	Jérémie Hahn, Pierre Clévenot
Date création	10/11/2025
Fichier	2025060_TerreetLac_PV-Puimoisson
Nombre de pages	19 pages – Annexes en sus

TABLE DES MATIERES

1 - CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION	1
2 - ZONE D'ETUDE ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX	2
2.1 - Zone d'étude.....	2
2.2 - Le site dans le zonage des recherches bibliographiques	2
2.3 - Inventaire patrimonial – ZNIEFF Type 2 – Plateau de Valensole	4
2.4 - Inventaire patrimonial – Plan d'action en faveur des espèces	5
2.5 - Les zones de protection contractuelle – Natura 2000.....	5
2.6 - Parc naturel Régional du Verdon	6
3 - SYNTHÈSE ET ANALYSE DE LA BIBLIOGRAPHIE NATURALISTE	8
3.1 - Flore	8
3.2 - Faune	13
3.2.1 - Synthèse ornithologique	13
3.2.2 - Synthèse « amphibiens »	14
3.2.3 - Analyse des chiroptères.....	15
3.2.4 - Nuisances sonores	16
4 - CONCLUSIONS.....	17
5 - VIGILANCES	19

CARTES

CARTE 1 : PLAN DE SITUATION (SOURCE : ANNEXE 1 - DEMANDE DE DECLARATION, MARS 2007)	1
CARTE 2 : SITE D'ETUDE SUR LA COMMUNE DE PUIMOISSON (SOURCE : GEOPORTAIL – 1/25 000)	2
CARTE 3 : EMPRISE DES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNE ET FLORE	3
CARTE 4 : ZNIEFF TERRE 2 - PLATEAU DE VALENSOLE (SOURCE : DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR)	4
CARTE 5 : SITE D'IMPLANTATION ET ZONE DE SENSIBILITE DE L'OUTARDE CANEPETIERE	5
CARTE 6 : SITE D'IMPLANTATION ET HABITATS FAVORABLES POUR LE SONNEUR A VENTRE JAUNE (EN VERT SUR LA CARTE)	5
CARTE 7 : SITE DIRECTIVE OISEAUX - FR9312012 (SOURCE : DREAL PACA).....	5
CARTE 8 : SITE DIRECTIVE HABITATS - FR9302007 (SOURCE : DREAL PACA)	5
CARTE 9 : SITUATION DE LA ZONE PROJET (CERCLE ROUGE) AU REGARD DES HIC (SOURCE : DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 « VALENSOLE » – ANNEXE 2).....	6
CARTE 10 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE (CERCLE ROUGE) DANS LE PNR DU VERDON (FIGURE JAUNE)	7
CARTE 11 : PRESSION D'ECHANTILLONNAGE FLORE PAR ANNEE (SOURCE : SILENE PACA)	9
CARTE 12 : STATIONS DES ESPECES SUR LISTE ROUGE NATIONALE	10
CARTE 13 : POSITION DU RELEVÉ EN LISIERE DE PARCELLE.....	12
CARTE 14 : OBSERVATIONS ET STATUTS DU PETIT RHINOLOPHE (SOURCE : DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 « VALENSOLE » – ANNEXE 2)	15
CARTE 15 : OBSERVATIONS ET STATUTS DU MINIOPTERE DE SCHREIBERS (SOURCE : DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 « VALENSOLE » – ANNEXE 2)	16

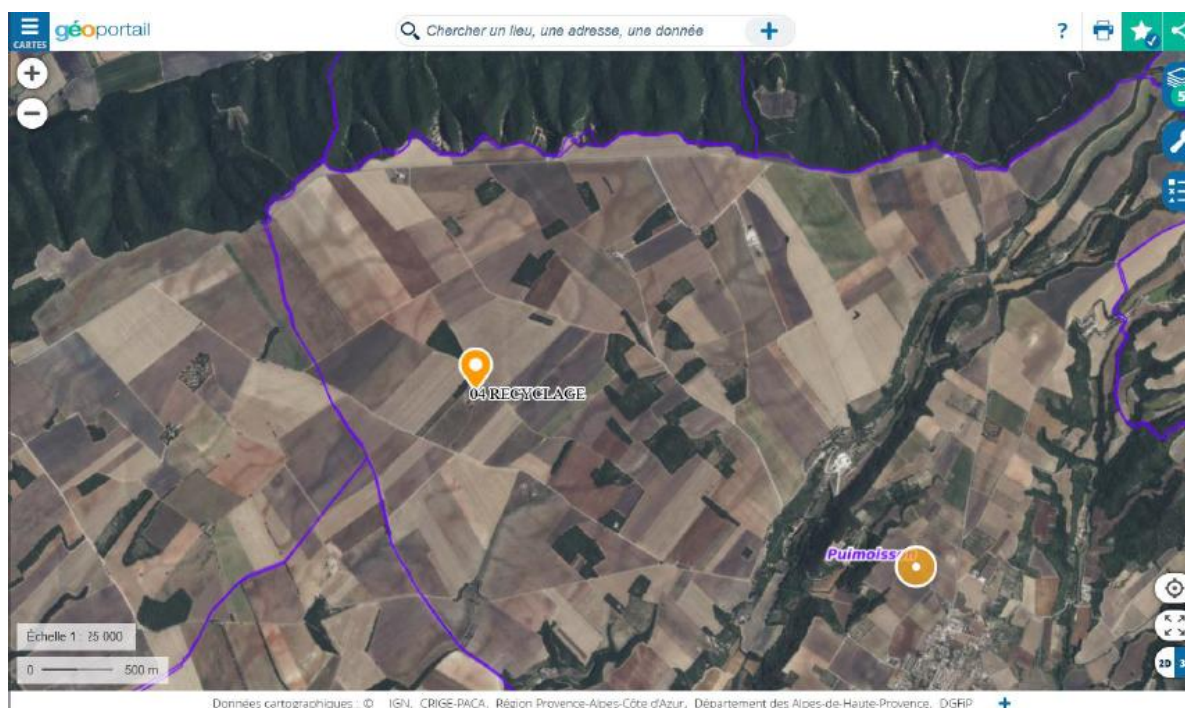
1 - CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Terre et Lac, développeur de projets photovoltaïques (PV) en toiture, travaille actuellement avec le propriétaire exploitant d'une plateforme de compostage située à Puimoisson (04) sur la réalisation d'un bâtiment photovoltaïque permettant également de protéger le compost des intempéries. L'exploitant souhaite effectivement préserver la qualité de son compost et trouve un réel intérêt dans la construction de ce bâtiment.

Le hangar est constitué de quatre portiques collés les uns aux autres de 35 mètres de large et 200 mètres de long avec une hauteur sous faîtière de 11,20m recouvrant une surface de 2,8 ha.

Une demande cas-par-cas a été réalisée pour exempter le dossier d'EIE, considérant que l'entreprise est créée et en exploitation depuis de nombreuses années et que le projet de hangars à toiture photovoltaïque vise à améliorer la qualité des composts produits et le traitement des lixiviats, donc réduire l'impact environnemental de son activité.

Afin de répondre à la demande de l'autorité environnementale qui souhaite avoir une meilleure vision des enjeux naturalistes, qui permettrait d'exempter le projet d'études plus importantes, l'entreprise Terre et Lac Solaire nous a missionnée pour une étude des enjeux faune et flore à partir des données bibliographiques.



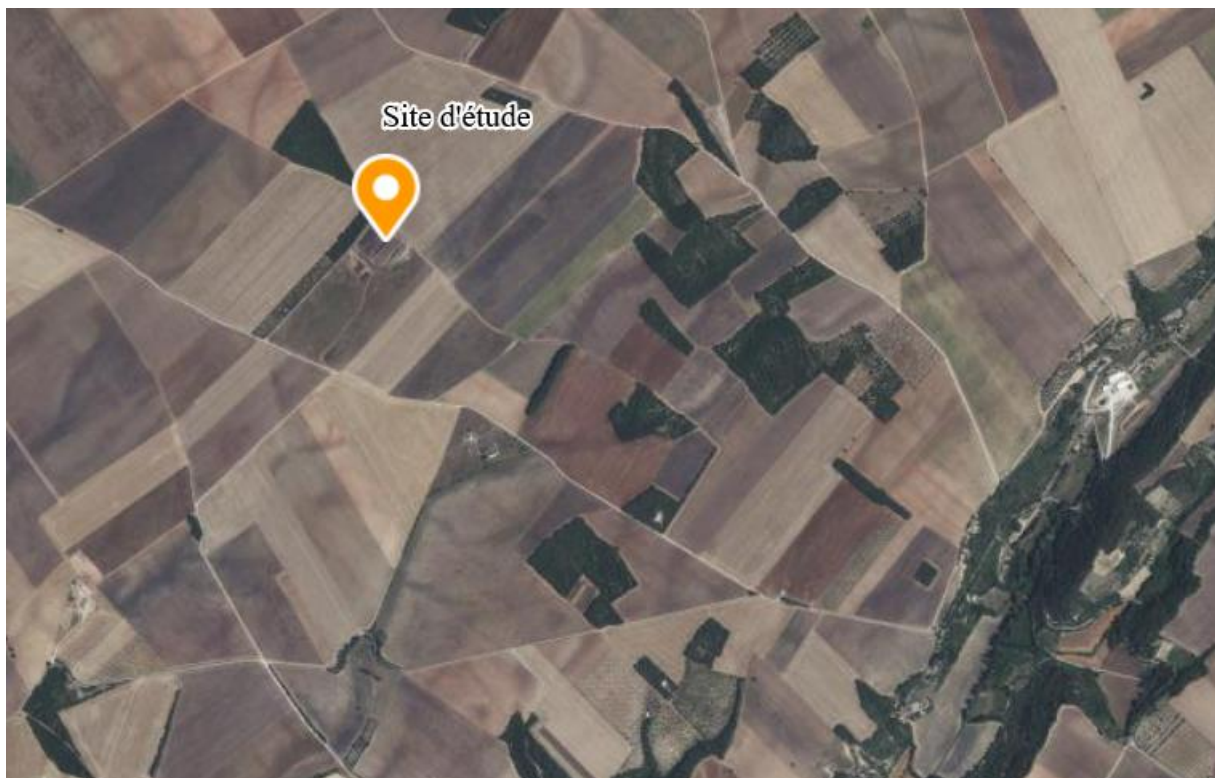
Carte 1 : Plan de situation (source : annexe 1 - Demande de déclaration, mars 2007)

2 - ZONE D'ETUDE ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

2.1 - Zone d'étude

Le site d'étude se situe sur la commune de Puimoisson. Le site officiel de la commune décrit le contexte en ces termes :

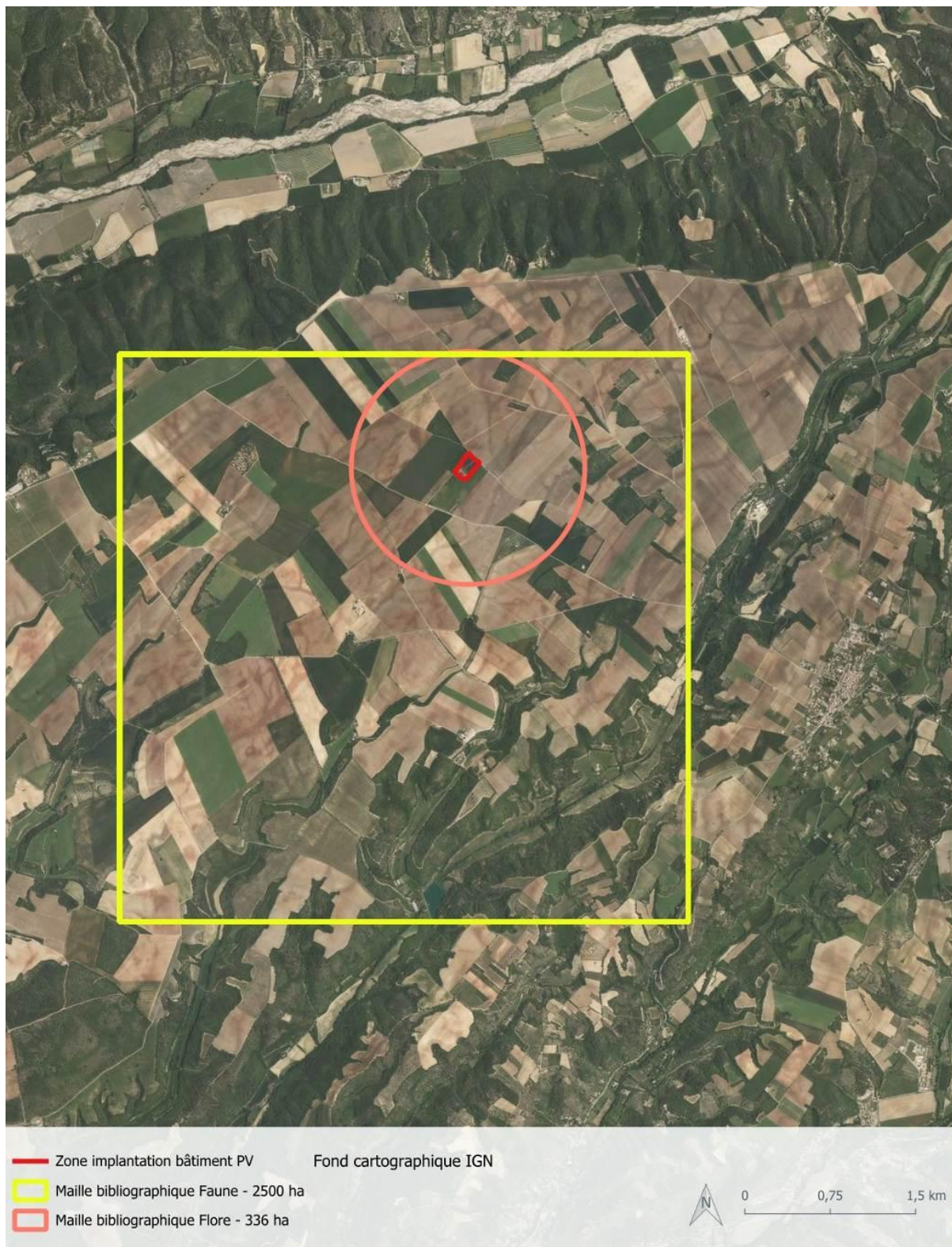
« Village perché des Alpes-de-Haute-Provence, Puimoisson se situe sur le plateau de Valensole, à équidistance des Gorges du Verdon et du pays de Giono. Entourée par les communes de Riez, Valensole, Roumoules et Saint-Jurs, Puimoisson se situe 35 de km à l'est de Manosque. S'élevant à 694 mètres d'altitude, le village est arrosé par l'Auvestre. Depuis 2013, Puimoisson fait partie de la communauté d'agglomération DLVA (Durance Lubéron Verdon Agglomération), dont le siège se trouve à Manosque. 25 communes sont regroupées avec un total de 62000 habitants. Au 1er janvier 2019 (dernier recensement), la commune comptait 732 habitants. »



Carte 2 : Site d'étude sur la commune de Puimoisson (Source : Géoportail – 1/25 000)

2.2 - Le site dans le zonage des recherches bibliographiques

La carte suivante permet de situer l'exploitation dans les zonages faune et flore retenus. La zone de prospection flore a été faite sur un rayon d'environ 1 kilomètre autour de la zone d'implantation de la centrale, soit environ 336 hectares. La zone faune est assimilée à la maille d'observation de la base de données SILENE, maille de 5 kilomètres de côté, soit 2 500 hectares.



Recherche Bibliographique Faune/Flore - Projet de bâtiment Photovoltaïque
04 Recyclage - Puimoisson



Zonages

E. Gerbaud 18-11-2025

Carte 3: Emprise des sources bibliographiques faune et flore

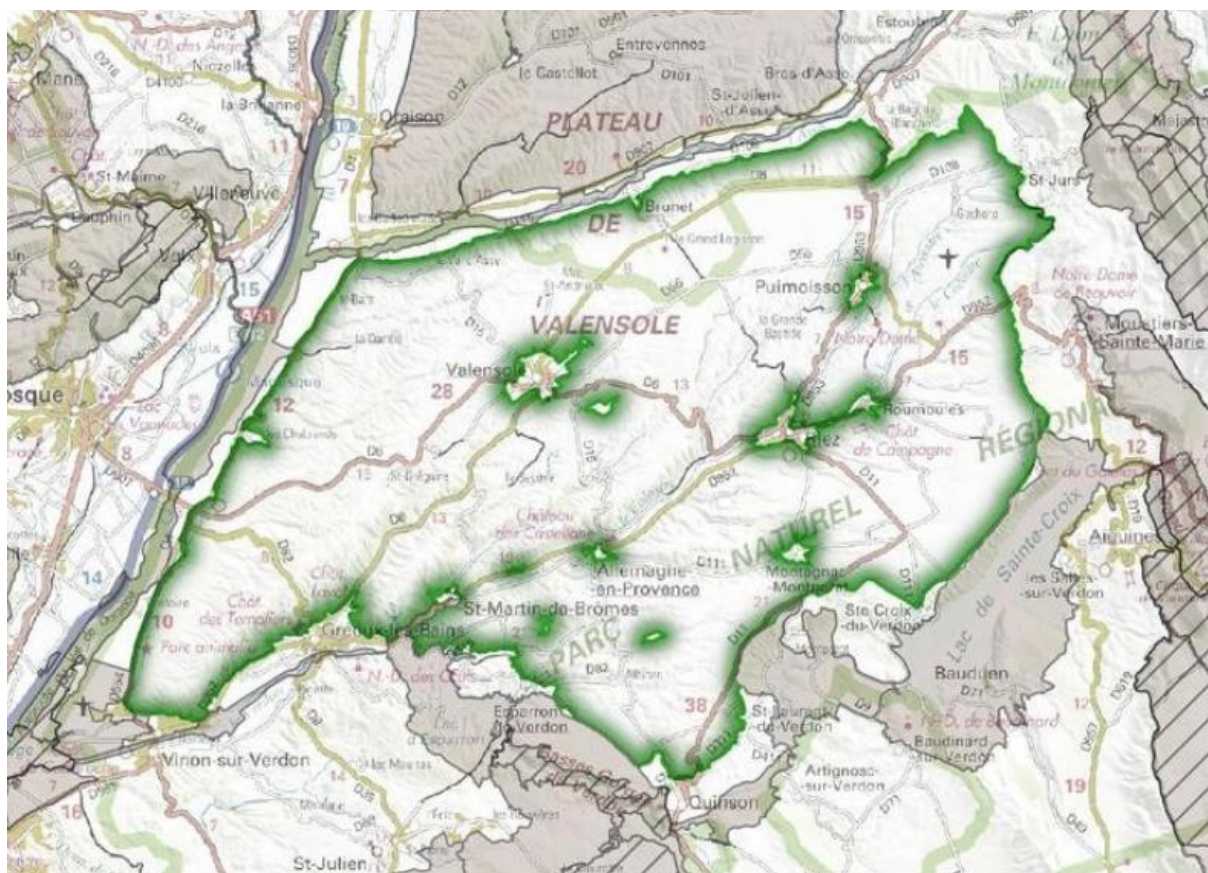
2.3 - Inventaire patrimonial – ZNIEFF Type 2 – Plateau de Valensole

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant des éléments remarquables du patrimoine naturel. Les ZNIEFF de type II identifient les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant un intérêt fonctionnel et des potentialités biologiques importantes. Ces zonages permettent une première approche des enjeux environnementaux d'un territoire.

Le plateau de Valensole a été identifié à l'inventaire ZNIEFF car il présente un intérêt faunistique très élevé, abritant une soixante d'espèces patrimoniales dont treize déterminantes. Sont à citer le pélodyte ponctué ainsi qu'une grande richesse spécifique en chiroptères. L'avifaune nicheuse comporte également de nombreuses espèces parmi lesquelles domine un cortège d'espèces d'affinités steppiques liées aux milieux ouverts.

La forte activité agricole du plateau permet une prédominance des milieux de cultures, au sein desquelles les espèces messicoles se retrouve en bonne position localement dans les enjeux flore, des pratiques culturales encore peu intensives par endroits, permettant jusqu'à présent le maintien de ces espèces dans les agroécosystèmes. D'autres habitats, non présents sur la zone étudiée, ont également incité à son classement en ZNIEFF :

- Les formations végétales des rochers et falaises calcaires présentes ponctuellement ;
- Les prairies mésophiles de fauche, de plaine et de moyenne altitude, à Fromental.



Carte 4 : ZNIEFF terre 2 - Plateau de Valensole (Source : developpement-durable.gouv.fr)

La spécificité industrielle du site d'étude se singularise par rapport à ces écosystèmes sensibles. Nous sommes dans un contexte d'exploitation industrielle d'un site isolé et enserré dans un contexte agricole dense. Les formations rupicoles sont absentes à proximité du site d'étude.

2.4 - Inventaire patrimonial – Plan d'action en faveur des espèces

Deux espèces concernent le site d'étude pour partie ou intégralement, le sonneur à ventre jaune au titre de la présence d'habitats favorables et l'outarde canepetière en zone de sensibilité. Ci-après les cartes issues du site de la DREAL PACA pour ces espèces.



Carte 5: Site d'implantation et zone de sensibilité de l'outarde canepetière



Carte 6: Site d'implantation et habitats favorables pour le sonneur à ventre jaune (en vert sur la carte)

2.5 - Les zones de protection contractuelle – Natura 2000

Le site se situe dans une Zone Spéciale de Conservation au titre de Natura 2000 numéro FR9302007 nommé « Valensole » reconnue comme telle depuis l'arrêté du 30 juillet 2015 (JORF0184 du 11 août 2015) et une Zone de Protection Spéciale « plateau de Valensole » numéro FR9312012 mise en place par l'arrêté du 03 mars 2006. Ces deux zonages de protection contractuels sont figurés sur les cartes suivantes. Une évaluation d'incidences au titre de NATURA 2000 est en cours.



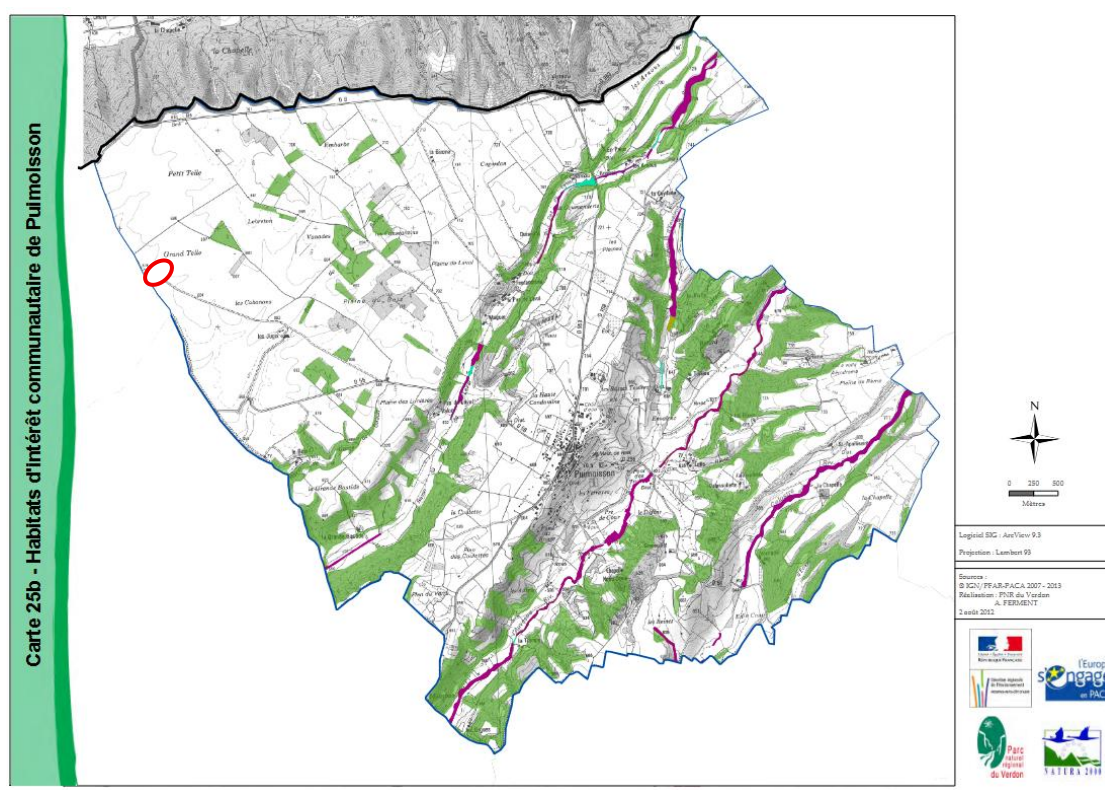
Carte 7: Site directive Oiseaux - FR9312012 (Source: DREAL PACA)



Carte 8: Site Directive Habitats - FR9302007 (Source: DREAL PACA)

La consultation de l'annexe 2 (atlas cartographique) du document d'objectif du site Natura 2000 « Valensole » identifie la parcelle boisée au nord-ouest de la parcelle concernée par le projet

comme un habitat forestier d'intérêt communautaire (HIC). Cette forêt à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (codification 9340) se situe à une distance de 400 mètres environ du projet.



Habitats d'intérêt communautaire

Habitats forestiers

- 91 80* - Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
- 93 40 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Carte 9: Situation de la zone projet (cercle rouge) au regard des HIC (Source : document d'objectif Natura 2000 « Valensole » – annexe 2)

2.6 - Parc naturel Régional du Verdon

Le site d'étude est inclus dans le périmètre du PNR du Verdon (carte suivante). Le Parc naturel Régional du Verdon a établi des critères pour définir les enjeux de la production photovoltaïque sur son périmètre d'influence (<https://www.parcduverdon.fr/actions/lenergie/produire-de-l-energie-solaire/la-production-photovoltaïque-industrielle/>) :

« Dans un contexte national et régional encourageant fortement le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et afin de favoriser un développement maîtrisé des centrales photovoltaïques au sol, les élus du Parc du Verdon ont élaboré une « position », document important au regard de la préservation des paysages et de la biodiversité.

La loi dite « énergie – climat » de 2019, qui fixe un objectif de 33 % pour la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de la France à l'horizon 2030, repose notamment sur un développement important de la filière photovoltaïque.

Les objectifs fixés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont ambitieux, visant à faire de la région une région à énergie positive en 2050, c'est à dire produisant plus d'énergie qu'elle n'en consomme. De ce fait, le territoire du Verdon et ses vastes espaces ensoleillés attirent de nombreux opérateurs de

l'énergie pour y implanter des centrales photovoltaïques au sol. Occupant parfois plusieurs dizaines d'hectares, ces installations sont susceptibles d'impacter durablement les espaces agricoles et de nature et les paysages du Verdon.

Afin d'encadrer le développement des projets, leurs impacts potentiels mais également d'optimiser les retombées économiques locales, les instances élues du Parc, dont l'avis sur les projets est sollicité à titre consultatif par les Préfets des Alpes de Haute-Provence et du Var, ont défini des critères pour leur examen au cas par cas. »



Carte 10 : Localisation de la zone d'étude (cercle rouge) dans le PNR du Verdon (figuré jaune)

La position des élus stipule comme principe d'accueil que « ***l'implantation des centrales solaires doit se faire en priorité sur des espaces déjà artificialisés*** ».

A ce titre, le site d'implantation pressentie pour l'installation du bâtiment photovoltaïque semble être dans les attendus des élus concernant la priorisation des sites qui permettront de répondre aux ambitions concernant la production d'énergie solaire photovoltaïque.

3 - SYNTHÈSE ET ANALYSE DE LA BIBLIOGRAPHIE NATURALISTE

3.1 - Flore

L'analyse bibliographique s'est basée sur les données du site SILENE PACA, base de données géoréférencée de l'inventaire régional du patrimoine naturel. La recherche a été faite sur 20 ans soit de 2005 à 2025.

Sur cette base, 149 espèces sont recensées sur l'aire étudiée dont deux gymnospermes et 147 angiospermes pour 411 occurrences. La liste complète se trouve en annexe 1. La carte ci-après représente la pression d'échantillonnage par année.

Parmi ces espèces, quatre sont présentes sur la liste rouge nationale :

- *Bupleurum rotundifolium*, *Polygonum bellardii*, *Adonis flammea* et *Delphinium pubescens*, statut NT.

Aucune espèce ne présente de statut de conservation défavorable en région PACA.

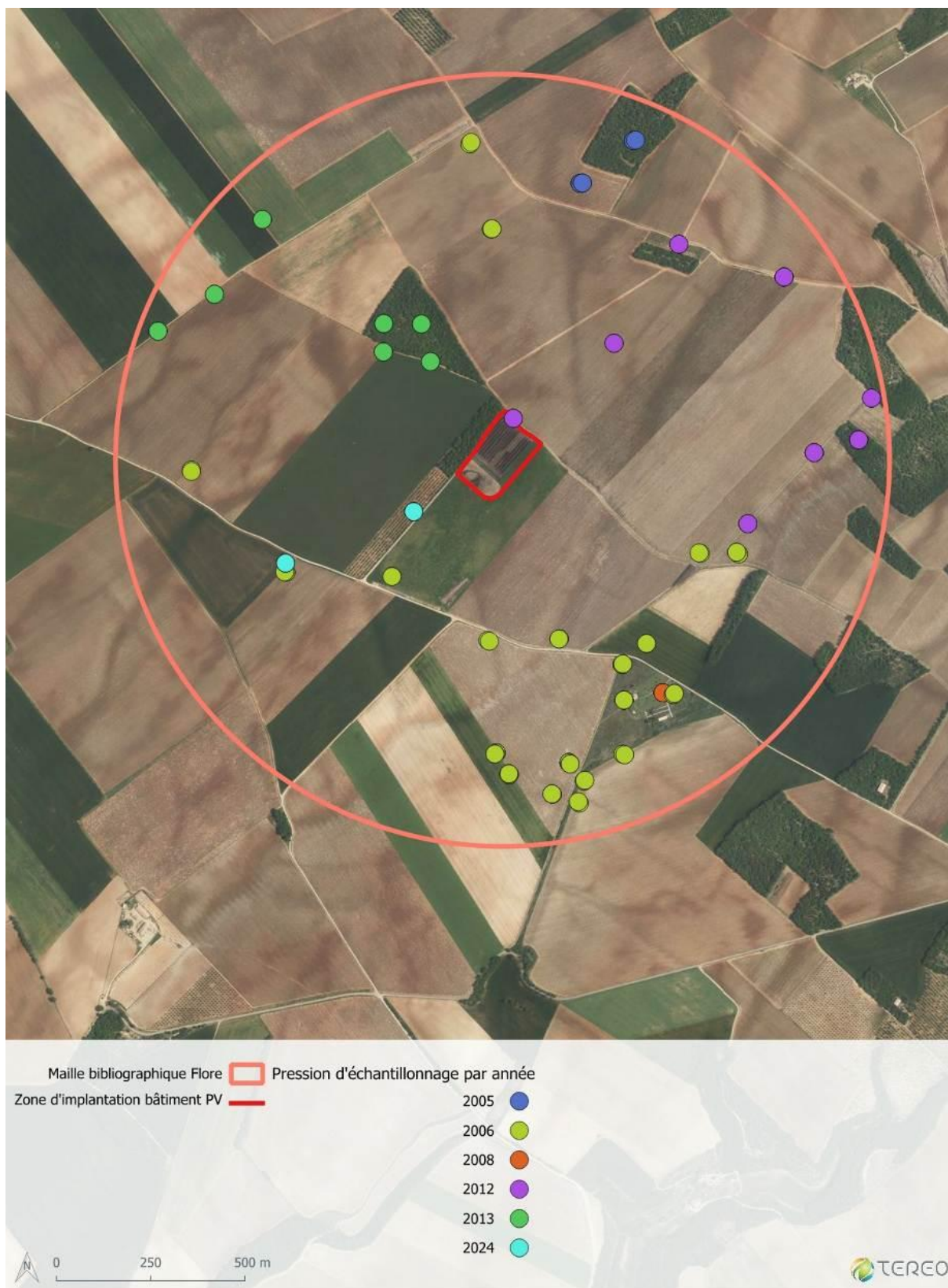
Concernant les quatre espèces, *Adonis flammea*, *Bupleurum rotundifolium*, *Delphinium pubescens* et *Polygonum bellardii*, elles sont inscrites au plan national d'action pour les messicoles, et toutes sont classées en situation précaire et à surveiller.

Ces espèces font parties de la flore inféodée aux cultures céréalières extensives. Le territoire du plateau de Valensole présente une flore riche en plantes messicoles. Cette richesse a conduit notamment à l'identification de la ZNIEFF de type 2 évoquée plus haut. Dans le contexte particulier de notre zone d'étude, site industriel depuis de nombreuses années, le projet ne représente aucune sensibilité pour ces populations végétales.

En effet, la flore messicole présente la particularité d'être inféodée à des milieux à fortes perturbations annuelles (labours) et sont des espèces stress-tolérantes *sensu stricto* au sens des stratégies CSR de Grime ¹, ne supportant ni les situations rudérales (milieux eutrophes, cas du site d'étude) ni compétitives (milieux prairiaux à niveau de perturbation modéré).

Aussi, le site d'étude ne constitue pas un milieu propice à l'installation de cette flore. Les points géoréférencés se situent bien autour de la zone projet et non à son immédiate proximité.

¹ Stratégies CSR de Grime : La **stratégie de Grime**, souvent appelée **modèle C-S-R**, est une façon de classer les plantes selon la manière dont elles gèrent leur vie et leur croissance face aux défis de leur environnement. Ce modèle est un outil simple et puissant pour comprendre pourquoi certaines plantes se trouvent dans certains endroits et comment elles survivent. La plupart des plantes ne sont pas à 100 % C, S ou R, mais se situent entre deux ou trois stratégies, se plaçant sur un continuum entre ces trois pôles.



Recherche bibliographique Faune/Flore - Projet de bâtiment photovoltaïque
04 Recyclage - Puimoisson

E. Gerbaud 17-11-2025

Carte 11 : Pression d'échantillonnage flore par année (source : SILENE PACA)



Recherche bibliographique Faune/Flore - Projet de bâtiment photovoltaïque
Flore menacée - Pointage

E. Gerbaud 17-11-2025

Carte 12 : Stations des espèces sur liste rouge nationale

Analyse du relevé en lisière de projet

L'inventaire des relevés floristiques effectués fait apparaître un relevé effectué le 13 mai 2012 en lisière de parcelle concernée par le projet d'implantation. Cet inventaire a été réalisé par Christophe Bonnet pour le compte de l'association Infloralhp (Association pour l'inventaire de la flore des Alpes-de-Haute-Provence), association loi 1901 créée en 2001.

Le relevé identifie les espèces suivantes :

- *Plantago lanceolata* L., 1753
- *Onopordum acanthium* L., 1753
- *Lactuca serriola* L., 1756
- *Poa bulbosa* L., 1753
- *Malva sylvestris* L., 1753
- *Silene vulgaris* (Moench) Garcke, 1869
- *Tragopogon pratensis subsp. orientalis* (L.) Čelak., 1871
- *Hordeum murinum* L., 1753
- *Capsella bursa-pastoris* (L.) Medik., 1792
- *Bromus hordeaceus subsp. hordeaceus* L., 1753

Ce cortège floristique se rapporte à une flore de friche nitratophile que l'on rapproche de l'habitat de friches subnitrophiles d'affinités méditerranéennes à orge des rats (*Hordeum murinum* L., 1753). Le code Corine Biotope est 87.1 – Terrains en friches et terrains vagues (code EUNIS E5.1 – Végétations herbacées anthropiques) et ne constitue pas un habitat désigné au titre du réseau Natura 2000.

C'est un habitat largement distribué qui ne représente aucun enjeu à l'échelle du projet.



Recherche bibliographique Faune/Flore - Projet de bâtiment photovoltaïque

Focus - relevé en lisière de projet

E. Gerbaud 18-11-2025

Carte 13 : Position du relevé en lisière de parcelle

3.2 - Faune

Les données d'observations SILENE s'étalent de 2000 à 2024. Les données sont enregistrées à la maille pour la faune, ce qui ne permet pas d'accéder à l'information stationnelle.

Au total 94 espèces sont recensées sur la maille, deux amphibiens, huit insectes, cinq mammifères et soixante-dix-neuf espèces d'oiseaux. La liste complète se trouve en annexe 2. Il est noté qu'aucune espèce de chiroptère n'est signalée dans les relevés de la maille étudiée (cf. carte 4).

3.2.1 - Synthèse ornithologique

Les résultats montrent que dans la maille étudiée, les statuts de la LR PACA sont :

- **Disparue** : le guignard d'Eurasie. Cette espèce ne faisait que passer et s'arrêter en halte migratoire ;
- **En danger critique** : la pie-grièche à tête rousse et le busard cendré observés respectivement en 2019 et 2020 ;
- **En danger** : La pie-grièche méridionale, le bruant des roseaux et le bruant ortolan, la fauvette à lunettes, le vanneau huppé, le busard des roseaux et le milan royal observés de 2020 à 2023 ;
- Douze espèces **vulnérables** : le vautour fauve, la tourterelle des bois, les faucons crécerelle et pèlerin, la perdrix rouge, parmi les passeriformes, le cochevis huppé, la pie-grièche écorcheur, le tarier des prés, la fauvette pitchou, la corneille noire, le verdier d'Europe et la linotte mélodieuse pour des observations s'étalant de 2016 à 2024.

Ces espèces se répartissent majoritairement en deux cortèges, liés aux milieux ouverts allant des zones de cultures aux boisements peu denses :

- Le cortège des espèces des cultures céréalières ou pérennes (lavanderaies) où l'on retrouve entre autres le busard cendré, en danger critique, qui niche dans les champs de céréales. Le bruant ortolan, le milan royal, le faucon crécerelle, le vanneau huppé, la perdrix rouge ou de manière plus opportuniste la corneille noire. La fauvette à lunettes se retrouvera essentiellement dans les champs de lavande.
- Les boisements peu denses et marges culturales buissonnantes accueilleront préférentiellement la tourterelle des bois, le verdier d'Europe, la linotte mélodieuse, la corneille noire également, les trois espèces de pie-grièche dont la pie-grièche à tête rousse, en danger critique, ou encore la fauvette pitchou.

De façon plus anecdotique trois autres habitats s'illustrent dans les espèces contactées sur la maille :

- Les milieux humides pouvant accueillir le busard des roseaux, le tarier des prés mais également le bruant des roseaux. Ces espèces ne sont toutefois pas connues nicheuses sur la commune, sans doute faute d'habitats favorables ;
- Les écosystèmes de falaises calcaires avec le vautour fauve et le faucon pèlerin ;
- Les milieux rudéraux avec le cocheris huppé.

L'aire d'implantation du bâtiment photovoltaïque ne semble pas présenter de sensibilités concernant les habitats privilégiés par ces cortèges d'oiseaux. Le patchwork cultural et îlots forestiers largement présent sur la maille représente des zones favorables à cette avifaune, qui ne doit pas privilégier le site industriel.

Le site d'implantation, d'une surface de 2,8 hectares environ, représente environ 0,1 % de la maille bibliographique « faune » étudiée, ce qui tend à relativiser l'impact sur ces populations d'oiseaux qui trouvent, autour du site, des habitats bien plus propices à leur développement.

De plus, l'activité industrielle est installée depuis 20 ans environ (août 2005), est antérieure à la plupart des relevés effectués dans les inventaires consultés. Toutes les espèces à statuts, en danger critique, en danger et vulnérable citées ci-avant ont été échantillonnées entre 2013 et 2024, c'est-à-dire postérieurement à l'activité du site. Aussi, bien que nous n'ayons pas de visibilité sur l'évolution des populations de ces espèces puisque ce sont des relevés en présence/absence, nous considérons que le site exploité, dans son contexte bio-géographique, a un impact faible sur ces cortèges ornithologiques.

La présence du cochevis huppé, oiseau sédentaire lié aux activités anthropiques, est potentielle sur les abords du site d'implantation du fait de la spécificité de l'activité professionnelle développée par 04 Recyclage, hypothèse pondérée du fait de l'absence de géolocalisation des données consultées.

Concernant l'outarde canepetière, elle est confirmée dans les relevés à la maille bien que nous ne puissions pas la localiser précisément. Cette espèce bénéficie de son troisième Plan National d'Action sur 10 ans. La réduction des surfaces d'habitats favorables et diminution des ressources alimentaires, liées à l'intensification des pratiques agricoles et l'utilisation massive de pesticides mettent ses populations en danger. Son observation en 2022 sur la maille présume d'un impact faible de l'activité sur sa présence, l'activité du site étant bien antérieure. Le dérangement induit par l'activité ou son effet « repoussoir » ne peuvent cependant pas être évalués en l'état actuel des connaissances disponibles.

3.2.2 - Synthèse « amphibiens »

Deux espèces ont été recensées sur la maille. Le pélodyte ponctué et le crapaud calamite. Ces deux espèces sont inscrites à l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national. Les fiches de ces deux espèces consultées sur le site de la LPO (<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>) permettent de préciser ci-après leurs habitats :

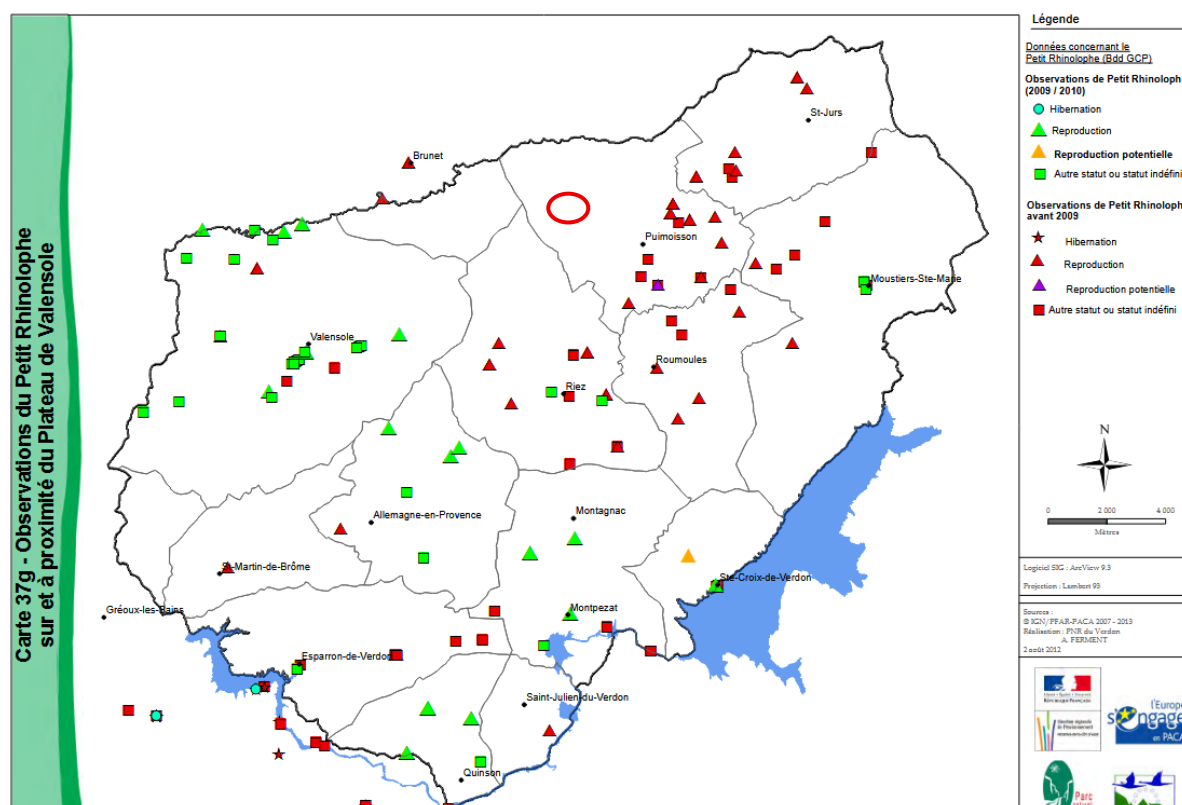
- « Le pélodyte ponctué est terrestre, mais se tient principalement à proximité de l'eau. On peut le rencontrer dans des lieux très variés comme le bord des mares ou des ruisselets, dans les champs, les prairies humides, les buissons, les vignes, sur les chemins longeant les rivières, dans les ruines, au pied des vieux murs de pierre et parmi les feuilles. Il ne se rend à l'eau qu'en période de reproduction » ;
- « Le crapaud calamite affectionne quant à lui les terrains sableux, les sablières et les bords d'étangs ; il vit aussi dans l'eau peu profonde où il séjourne plusieurs jours de suite parmi les plantes aquatiques. On le trouve surtout en plaine, parfois en moyenne montagne jusqu'à 1200 m d'altitude ».

Les habitats pour ces espèces peuvent être des flaques en eau, des ornières ou des fossés temporaires. Nous ne sommes pas en mesure d'attester avec certitude que des habitats potentiels ne se trouvent pas à côté ou à proximité du site d'implantation (synthèse bibliographique). Les données à la maille ne permettent pas de statuer sur ce point. Il est à noter que le cours d'eau le plus proche à vol d'oiseau, le ravin du Pas de Laval, est situé à 2,5 kilomètres environ. Cet habitat ne constitue pas néanmoins l'habitat de prédilection de ces espèces.

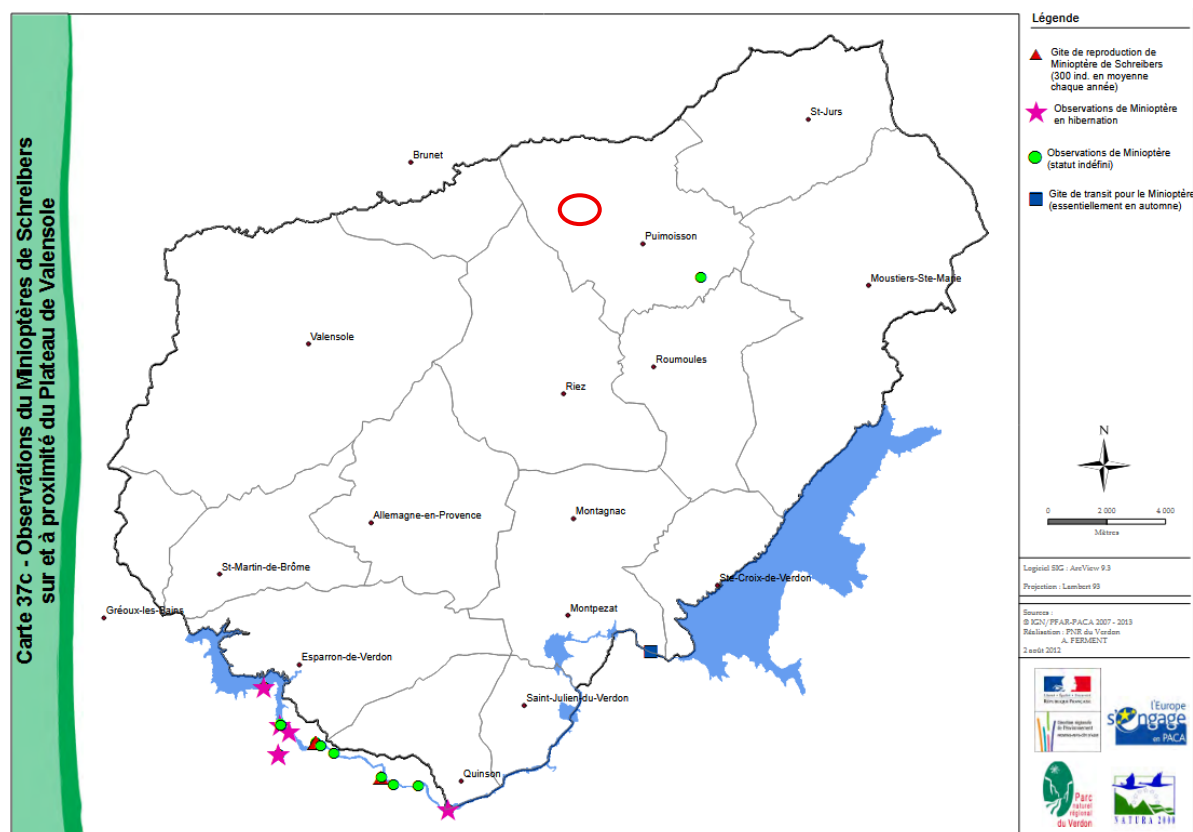
3.2.3 - Analyse des chiroptères

Bien qu'aucune espèce n'ait été recensée sur la maille étudiée, la zone d'étude est identifiée comme secteur d'importance pour les populations de chiroptères. Le site Natura 2000 FR9302007 s'intitule « site à chauves-souris de Valensole ».

L'annexe 2 (atlas cartographique) du document d'objectif du site Natura 2000 « Valensole » confirme le peu d'intérêt de la zone d'étude pour les chiroptères. En synthèse, une seule observation du minioptère de Schreibers sur le territoire de la commune (à l'est) en limite de la commune de Roumoules, ainsi que des observations du petit rhinolophe en reproduction à l'est du territoire communal ne dépassant pas le ravin du Pas de Laval (cartes ci-après, le cercle rouge étant la localisation du site d'implantation du bâtiment). Aucune mention de ces deux espèces ne figure proche de la zone d'étude.



Carte 14: Observations et statuts du petit rhinolophe (source: document d'objectif Natura 2000 « Valensole » – annexe 2)



Carte 15: Observations et statuts du minioptère de Schreibers (source : document d'objectif Natura 2000 « Valensole » – annexe 2)

3.2.4 - Nuisances sonores

L'activité normale du site implique la circulation des véhicules de transport des produits (un ou deux camions par jour, *source* : demande déclaration – Installation classée pour la protection de l'environnement). Si ce n'est la phase des travaux qui va engendrer plus de trafic, sur et autour du site, le projet de construction d'un bâtiment photovoltaïque sur la parcelle n'a pas vocation à une augmentation de la quantité produite de compost (et par conséquent une augmentation proportionnellement des nuisances sonores des engins de travail) mais bien à une augmentation qualitative du produit final.

Du fait de l'antériorité de l'activité industrielle par rapport aux relevés faunistiques, dans le contexte d'un projet visant à une augmentation qualitative et non quantitative de production de compost, nous concluons à un impact sonore diurne du projet de construction très certainement négligeable pour la faune en phase exploitation post travaux.

4 - CONCLUSIONS

L'analyse bibliographique des données de faune et de flore met en lumière la richesse et la diversité des espèces présentes sur le plateau de Valensole. Ce résultat, attendu au vu des nombreux zonages de protection et prospections liées à l'établissement des sites Natura 2000 notamment, est à pondérer à proximité immédiate du site d'implantation.

Il est noté de prime abord l'ancienneté de l'activité (2005) dans la zone d'étude. L'ensemble de nos recherches bibliographiques remontent à minima à cette période. La plupart des observations naturalistes ont été faites sur une période assez récente.

L'activité industrielle du site et ses spécificités, emprise limitée, mise en place de traitements des lixiviats donc cantonnement des pollutions, permet de limiter d'ores et déjà les perturbations sur les écosystèmes adjacents si ce n'est le dérangement sonore lié d'une part à l'acheminement des matières premières et départ du produit final et d'autre part le niveau sonore des engins nécessaires au traitement des matières compostées.

L'installation, isolée dans un contexte encore majoritairement agricole, semble avoir un impact limité sur les enjeux de conservation des espèces de faune et de flore en présence.

Concernant la flore, les espèces sensibles sont pour la plupart des espèces messicoles dont les habitats de prédilection sont les champs de céréales. Aucune des stations recensées ne se trouve sur le site ou à proximité immédiate.

L'habitat déterminé au droit du projet (friches subnitrophiles d'affinités méditerranéennes à orge des rats) témoigne du caractère industriel d'un site fabriquant du compost à partir de boues de stations d'épuration et de paille de lavande. Il reste d'une sensibilité très faible voire nulle.

Il est à noter l'absence d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur le site ou à proximité dans les relevés floristiques que nous avons étudiés.

Nous évaluons donc à **très faible** les sensibilités du projet de bâtiment photovoltaïque sur la flore.

Concernant la faune, une forte richesse spécifique est à noter, avec des espèces à très forts enjeux de conservation. La plupart des espèces en présence bénéficient du patchwork forestier et cultural, spécifique au plateau de Valensole. Le site d'implantation ne représente que 0,11 % de la maille bibliographique étudiée.

Le site se situe loin de zones humides connues ou cours d'eau portant des enjeux forts notamment sur les amphibiens et corridors que représentent les ripisylves pour les chiroptères. Les écosystèmes, principalement agraires, favorisent des espèces d'oiseaux des milieux ouverts.

Les cartes de répartition que nous avons pu consulter dans le document d'objectifs de la zone Natura 2000 « Valensole » ne montre pas, au niveau chiroptérologique, de sensibilités spécifiques. Les relevés à la maille des autres espèces animales ne permettent pas de statuer définitivement sur les espèces plus spécifiquement impactées par les travaux ou l'implantation du bâtiment sur une zone déjà très fortement anthropisée et dégradée.

Ce projet n'aggrava pas les nuisances sonores ou autres, inhérentes à l'activité industrielle du site, hormis durant la phase des travaux.

Aussi, nous estimons que l'installation d'un bâtiment photovoltaïque sur le site comme ayant des enjeux **faibles** sur les populations animales en place.

A noter également que ce projet répond aux objectifs d'augmentation de la production photovoltaïque de la Région PACA. La particularité du site envisagé, industriel depuis près de vingt ans, anthropisé donc fortement rudéralisé est un site d'intérêt pour les élus du Parc naturel Régional du Verdon qui, souhaitant prendre leur part à cet objectif régional, ciblent plus particulièrement cette typologie de contexte pour y parvenir.

Au regard des éléments portés à notre connaissance, les enjeux sont faibles sur la faune et très faibles pour la flore sur et autour de la zone projet, pondération faite des points de vigilance mis en exergue ci-après.

5 - VIGILANCES

- Comme est précisé dans l'analyse bibliographique sur la flore, aucune EVEC n'est recensée sur le site d'étude. Afin de préserver ce territoire de ces espèces, nous préconisons une vigilance spécifique concernant le transport des graines de ces espèces du fait des travaux (transport par les engins, apport de terre ou graviers) afin de ne pas polluer le site.

Nous préconisons le **lavage des engins** par des moyens appropriés (eau sous pression par exemple) avant tout accès aux engins sur le site des travaux afin d'éviter l'introduction d'EVEC.

- Concernant les amphibiens recensés dans cette étude, pélodyte ponctué et crapaud calamite, une visite de terrain en période favorable (entre mars et mai après des pluies significatives) permettrait de lever le doute sur la présence d'habitats potentiels pour ces espèces.
- Enfin, concernant l'outarde canepetière (statut EN en France, NT en région PACA) et le busard cendré (statut CR en Région PACA), un point de vigilance est important. Ces deux espèces nichent dans les champs de céréales. Le site d'implantation est entouré de cultures céréalières notamment, l'augmentation des nuisances sonores durant la phase de chantier est potentiellement une gêne à la nidification.

Les données à la maille ne permettent pas de statuer sur sa présence effective à proximité, mais au vu des enjeux sur ces espèces, un démarrage du chantier (donc augmentation des perturbations sonores par rapport à l'activité régulière du site en phase d'exploitation) positionné à l'automne, pourrait être une mesure préventive pertinente. Cela permettrait de s'affranchir de tout risque d'impact potentiel sur leur nidification.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES ET STATUTS

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES ANIMALES ET STATUTS

ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES ET STATUTS (2005-2025)

Synthèse des données naturalistes - FLORE

Liste des espèces recensées

Puimoisson - 2005/2025

Source des données

Origine de données : SILENE PACA

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18

Nom vernaculaire		Dernière observation
Plantae : 149 espèces		
Angiospermes : 147 espèces		
Apiales : 6 espèces		
<i>Bifora radians</i>	Bifore rayonnante	2013
<i>Bupleurum rotundifolium</i>	Buplèvre à feuilles rondes	2006
<i>Caucalis platycarpus</i>	Caucalide à fruits larges	2024
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	2013
<i>Orlaya platycarpus</i>	Orlaya à fruits larges	2006
<i>Daucus carota subsp. carota</i>	Carotte sauvage	2005
Asparagales : 8 espèces		
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère à fleurs de lis	2013
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>	Aphyllanthe de Montpellier	2013
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	2013
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	2013

<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté	2012
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	2013
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	2013
<i>Muscari neglectum</i>	Muscari négligé	2005
Asterales : 24 espèces		
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	2012
<i>Anthemis arvensis</i>	Anthémide des champs	2008
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage	2008
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	2024
<i>Cota tinctoria</i>	Anthémide des teinturiers	2024
<i>Crepis foetida</i>	Crépide fétide	2024
<i>Crepis sancta</i>	Crépide sacrée	2013
<i>Helichrysum stoechas</i>	Hélichryse stoechade	2005
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	2013
<i>Legousia hybrida</i>	Légousie hybride	2006
<i>Onopordum acanthium</i>	Onoporde acanthe	2012
<i>Pilosella officinarum</i>	Pilloselle officinale	2005
<i>Reichardia picroides</i>	Reichardie fausse picride	2024
<i>Silybum marianum</i>	Silybe de Marie	2013
<i>Stachelina dubia</i>	Stéhéline douteuse	2012
<i>Tragopogon dubius</i>	Salsifis douteux	2013
<i>Tragopogon porrifolius</i>	Salsifis à feuilles de poireau	2005
<i>Crepis foetida subsp. rhoeadifolia</i>	Crépide à feuilles de coquelicot	2012
<i>Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia</i>	Crépide à feuilles de pissenlit	2008

<i>Senecio vulgaris subsp. vulgaris</i>	Séneçon commun	2013
<i>Sonchus asper subsp. asper</i>	Laiteron rude	2013
<i>Tragopogon pratensis subsp. orientalis</i>	Salsifis d'Orient	2012
<i>Rhaponticum coniferum</i>	Rhapontic conifère	2012
<i>Podospermum laciniatum subsp. laciniatum</i>	Podosperme lacinié	2024
Boraginales : 4 espèces		
<i>Cynoglossum creticum</i>	Cynoglosse de Crète	2008
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	2008
<i>Nonea pallens</i>	Nonée pâle	2024
<i>Buglossoides arvensis subsp. arvensis</i>	Fausse buglosse des champs	2013
Brassicales : 12 espèces		
<i>Alyssum alyssoides</i>	Alysson faux alysson	2024
<i>Camelina rumelica</i>	Caméline de Roumélie	2006
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	2013
<i>Diplotaxis eruroides</i>	Diplotaxe fausse roquette	2012
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxe à feuilles ténues	2024
<i>Isatis tinctoria</i>	Pastel des teinturiers	2024
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	2008
<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	Petit-tabouret perfolié	2005
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	2013
<i>Reseda phyteuma</i>	Réséda raiponce	2024
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	2013
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	2008

Caryophyllales : 8 espèces		
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	2012
<i>Gypsophila vaccaria</i>	Vaccaire d'Espagne	2006
<i>Polycnemum majus</i>	Polycnème élevé	2006
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	2013
<i>Polygonum bellardii</i>	Renouée de Bellardi	2006
<i>Rumex pulcher</i>	Patience élégante	2008
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges	2012
<i>Silene vulgaris</i>	Silène commun	2012
Ericales : 1 espèce		
<i>Lysimachia foemina</i>	Lysimaque bleue	2024
Fabales : 20 espèces		
<i>Argyrolobium zanonii</i>	Argyrolobe de Zanon	2013
<i>Bituminaria bituminosa</i>	Psoralée à odeur de bitume	2012
<i>Genista cinerea</i>	Genêt cendré	2013
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrépide chevelue	2013
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à feuilles larges	2005
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	2005
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	2008
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	2013
<i>Medicago rigidula</i>	Luzerne rigide	2013
<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin à feuilles de vesce	2024
<i>Ononis pusilla</i>	Bugrane fluette	2013
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	2005

<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	2008
<i>Vicia dasycarpa</i>	Vesce à fruits poilus	2006
<i>Vicia pannonica</i>	Vesce de Pannonie	2013
<i>Vicia peregrina</i>	Vesce voyageuse	2013
<i>Astragalus monspessulanus subsp. monspessulanus</i>	Astragale de Montpellier	2013
<i>Genista pilosa subsp. pilosa</i>	Genêt poilu	2012
<i>Lotus corniculatus subsp. corniculatus</i>	Lotier corniculé	2013
<i>Medicago sativa subsp. sativa</i>	Luzerne cultivée	2012
Fagales : 2 espèces		
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	2024
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	2024
Gentianales : 4 espèces		
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	2013
<i>Galium tricornutum</i>	Gaillet à trois cornes	2013
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	2013
<i>Galium verum subsp. verum</i>	Gaillet vrai	2008
Geraniales : 1 espèce		
<i>Erodium ciconium</i>	Érodium bec-de-cigogne	2013
Lamiales : 15 espèces		
<i>Ajuga chamaepitys</i>	Bugle petit-pin	2012
<i>Galeopsis angustifolia</i>	Galéopsis à feuilles étroites	2006
<i>Lavandula latifolia</i>	Lavande à larges feuilles	2012
<i>Linaria simplex</i>	Linaire simple	2013
<i>Marrubium vulgare</i>	Marrube commun	2024

<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	2012
<i>Salvia sclarea</i>	Sauge sclarée	2012
<i>Satureja montana</i>	Sarriette des montagnes	2012
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droit	2022
<i>Thymus vulgaris</i>	Thym commun	2013
<i>Verbascum sinuatum</i>	Molène sinuée	2008
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	2024
<i>Odontites luteus subsp. luteus</i>	Odontite jaune	2013
<i>Teucrium polium subsp. polium</i>	Germandrée polium	2012
<i>Salvia verbenaca subsp. verbenaca</i>	Sauge verveine	2008
Malpighiales : 7 espèces		
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	2013
<i>Euphorbia falcata</i>	Euphorbe en faux	2006
<i>Euphorbia serrata</i>	Euphorbe dentée	2013
<i>Euphorbia taurinensis</i>	Euphorbe de Turin	2013
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	2024
<i>Viola arvensis</i>	Violette des champs	2006
<i>Euphorbia seguieriana var. seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier	2012
Malvales : 2 espèces		
<i>Helianthemum apenninum</i>	Hélianthème des Apennins	2013
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	2013
Poales : 15 espèces		
<i>Aegilops geniculata</i>	Égilope ovale	2024
<i>Anisantha madritensis</i>	Anisanthe de Madrid	2024

<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	2013
<i>Anisantha tectorum</i>	Brome des toits	2013
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	2024
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage	2013
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	2012
<i>Phleum nodosum</i>	Fléole noueuse	2013
<i>Poa bulbosa</i>	Pâturin bulbeux	2013
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	2013
<i>Sclerochloa dura</i>	Sclérochloa dur	2013
<i>Avena barbata subsp. barbata</i>	Avoine barbue	2024
<i>Avena sativa subsp. sativa</i>	Avoine cultivée	2013
<i>Bromus hordeaceus subsp. hordeaceus</i>	Brome mou	2013
<i>Lolium rigidum subsp. rigidum</i>	Ivraie rigide	2024
Ranunculales : 11 espèces		
<i>Adonis annua</i>	Adonis annuel	2006
<i>Adonis flammea</i>	Adonis flamme	2006
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	2005
<i>Delphinium consolida</i>	Dauphinelle consoude	2006
<i>Delphinium pubescens</i>	Dauphinelle pubescente	2006
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	2012
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas	2006
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	2024
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	2013
<i>Roemeria argemone</i>	Roémérie argémone	2012

<i>Roemeria hispida</i>	Roémérie hispide	2006
Rosales : 6 espèces		
<i>Amelanchier ovalis</i>	Amélanchier ovale	2013
<i>Cormus domestica</i>	Cormier	2013
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	2024
<i>Potentilla verna</i>	Potentille printanière	2005
<i>Poterium sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe	2024
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	2024
Solanales : 1 espèce		
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	2013
Gymnospermes : 2 espèces		
Cupressales : 1 espèce		
<i>Juniperus communis var. communis</i>	Genévrier commun	2013
Pinales : 1 espèce		
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	2013

Synthèse des données naturalistes - FLORE

Espèces évaluées comme menacées
ou quasi-menacées suivant la classification de
l'UICN

PUIMOISSON

Source des données

Origines de données : SILENE PACA

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18

Observé en		Monde	Listes rouges		
			Europe	France	Région
Plantae : 5 espèces					
Angiospermes : 5 espèces			1 espèce	4 espèces	
Apiales : 1 espèce					
<i>Bupleurum rotundifolium</i> Buplèvre à feuilles rondes	2006			NT	
Caryophyllales : 1 espèce					
<i>Polygonum bellardii</i> Renouée de Bellardi	2006			NT	
Lamiales : 1 espèce					
<i>Marrubium vulgare</i> Marrube commun	2024		NT		
Ranunculales : 2 espèces					
<i>Adonis flammea</i> Adonis flamme	2006			NT	
<i>Delphinium pubescens</i> Dauphinelle pubescente	2006			NT	

Signification des abréviations des statuts



Eteinte au niveau mondial	EX
Eteinte à l'état sauvage	EW
Disparue au niveau régional	RE
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi menacée	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évaluée	NE

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES ANIMALES ET STATUTS (2000/2024)

	Synthèse des données naturalistes - FAUNE	
	Liste des espèces recensées	
	Puimoisson - 2000/2024	
Source des données		
Origines de données : SILENE PACA		
La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18		
Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18		
	Nom vernaculaire	Dernière
		observation
Animalia : 94 espèces		
Amphibiens : 2 espèces		
Anura : 2 espèces		
Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué (Le)	2014
Epidalea calamita	Crapaud calamite (Le)	2015
Insectes : 8 espèces		
Lepidoptera : 4 espèces		
Vanessa atalanta	Vulcain (Le)	2020
Vanessa cardui	Vanesse des Chardons (La)	2015
Papilio machaon	Machaon (Le)	2016
Melitaea celadussa	Mélitée de Fruhstorfer (La)	2018
Orthoptera : 4 espèces		
Gryllus bimaculatus	Grillon provençal	2020

<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	2019
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	2019
<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	Grillon d'Italie	2020
Mammifères : 5 espèces		
Carnivora : 1 espèce		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	2020
Cetartiodactyla : 2 espèces		
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	2019
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	2021
Lagomorpha : 2 espèces		
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	2020
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	2017
Oiseaux : 79 espèces		
Accipitriformes : 10 espèces		
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	2019
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	2017
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	2016
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	2021
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	2016
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	2012
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	2021
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	2021
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	2020
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	2019
Bucerotiformes : 1 espèce		

<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	2018
Caprimulgiformes : 1 espèce		
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2021
Charadriiformes : 4 espèces		
<i>Burhinus oediconemus</i>	Oediconème criard	2022
<i>Eudromias morinellus</i>	Guignard d'Eurasie	2013
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	2018
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	2020
Columbiformes : 2 espèces		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	2021
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	2022
Coraciiformes : 1 espèce		
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	2017
Falconiformes : 6 espèces		
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	2017
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	2022
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	2020
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	2019
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	2016
<i>Falco</i>	-	2020
Galliformes : 2 espèces		
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	2021
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	2022
Otidiformes : 1 espèce		
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	2022

Passeriformes : 50 espèces		
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	2021
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	2020
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	2022
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	2021
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	2022
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	2020
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	2021
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	2013
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2020
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2024
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	2020
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	2020
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	2020
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	2022
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	2018
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	2021
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	2021
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2020
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	2020
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	2019
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	2020
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	2020

<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	2019
<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes	2022
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	2019
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	2020
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	2019
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	2020
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	2021
<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	2019
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	2020
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	2017
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	2019
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	2022
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	2019
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	2020
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	2020
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	2019
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	2020
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	2020
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	2017
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	2021
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	2020

<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	2022
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	2023
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	2021
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	2015
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	2018
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2020
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	2020
Piciformes : 1 espèce		
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	2020

Synthèse des données naturalistes - FAUNE

Espèces évaluées comme menacées
ou quasi-menacées suivant la classification de
l'UICN

Puimoisson - 2000/2024

Source des données

Origines de données : SILENE PACA

La taxonomie utilisée est celle du référentiel de l'INPN v18

Les statuts sont issus du référentiel de l'INPN v18

Observé en		Listes rouges			
		Monde	Europe	France	Région
Animalia : 45 espèces					
Mammifères : 1 espèce		1 espèce	1 espèce	1 espèce	
Lagomorpha : 1 espèce					
Oryctolagus cuniculus Lapin de garenne	2017	EN	NT	NT	
Oiseaux : 44 espèces		8 espèces	10 espèces	28 espèces	39 espèces
Accipitriformes : 5 espèces					
Milvus milvus Milan royal	2021			VU	EN
Gyps fulvus Vautour fauve	2016				VU
Circaetus gallicus Circaète Jean-le-Blanc	2012				NT
Circus aeruginosus Busard des roseaux	2021			NT	EN
Circus pygargus Busard cendré	2020			NT	CR
Caprimulgiformes : 1 espèce					
Apus apus Martinet noir	2021		NT	NT	NT
Charadriiformes : 3 espèces					
Burhinus oedicephalus	2022				NT

Oedicnème criard					
<i>Eudromias morinellus</i> Guignard d'Eurasie	2013			RE	NT
<i>Vanellus vanellus</i> Vanneau huppé	2020	NT	VU	NT	EN
Columbiformes : 1 espèce					
<i>Streptopelia turtur</i> Tourterelle des bois	2022	VU	VU	VU	VU
Coraciiformes : 1 espèce					
<i>Coracias garrulus</i> Rollier d'Europe	2017			NT	NT
Falconiformes : 5 espèces					
<i>Falco naumanni</i> Faucon crécerellette	2017			VU	VU
<i>Falco tinnunculus</i> Faucon crécerelle	2022			NT	NT
<i>Falco vespertinus</i> Faucon kobez	2020	VU	VU		
<i>Falco subbuteo</i> Faucon hobereau	2019				NT
<i>Falco peregrinus</i> Faucon pèlerin	2016				VU
Galliformes : 2 espèces					
<i>Alectoris rufa</i> Perdrix rouge	2021	NT	NT		VU
<i>Coturnix coturnix</i> Caille des blés	2022		NT		NT
Otidiformes : 1 espèce					
<i>Tetrax tetrax</i> Outarde canepetière	2022	NT	VU	EN	NT
Passeriformes : 25 espèces					
<i>Galerida cristata</i> Cochevis huppé	2021				VU
<i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	2020				NT
<i>Alauda arvensis</i> Alouette des champs	2022			NT	
<i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	2021			NT	NT
<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse	2020			VU	
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur	2024			NT	VU
<i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle	2022				NT
<i>Saxicola rubetra</i>	2021			VU	VU

Tarier des prés					
<i>Oenanthe oenanthe</i> Traquet motteux	2021			NT	NT
<i>Sylvia undata</i> Fauvette pitchou	2019	NT	NT	EN	VU
<i>Sylvia conspicillata</i> Fauvette à lunettes	2022			EN	EN
<i>Lanius senator</i> Pie-grièche à tête rousse	2019	NT	NT	VU	CR
<i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i> Crave à bec rouge	2019				NT
<i>Corvus corone</i> Corneille noire	2020				VU
<i>Petronia petronia</i> Moineau soulcie	2019				NT
<i>Serinus serinus</i> Serin cini	2019			VU	NT
<i>Chloris chloris</i> Verdier d'Europe	2020			VU	VU
<i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant	2020			VU	
<i>Emberiza hortulana</i> Bruant ortolan	2021			EN	EN
<i>Emberiza schoeniclus</i> Bruant des roseaux	2020			EN	EN
<i>Emberiza calandra</i> Bruant proyer	2022				NT
<i>Lanius meridionalis</i> Pie-grièche méridionale	2023	VU	VU	EN	EN
<i>Saxicola rubicola</i> Tarier pâtre	2021				NT
<i>Delichon urbicum</i> Hirondelle de fenêtre	2015			NT	
<i>Linaria cannabina</i> Linotte mélodieuse	2020			VU	VU

Signification des abréviations des statuts

Eteinte au niveau mondial

EX

Eteinte à l'état sauvage

EW

Disparue au niveau régional

RE

En danger critique

CR

En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi menacée	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évaluée	NE